

29 avr 2011 -14:08

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2011

Régie des bâtiments

Vente de logements imbriqués dans des anciens bâtiments de gendarmerie

Vente de logements imbriqués dans des anciens bâtiments de gendarmerie

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a autorisé la Régie des bâtiments à vendre les logements imbriqués dans les anciens bâtiments de gendarmerie administratifs et logistiques suivants :

- Middelburgsesteenweg 19A à Damme
- Rue David Van Bever 6 à Woluwe-Saint-Pierre
- Rue de Cambron 11 à Lens

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>